



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) non excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE LEO LAGRANGE ENTRE LA COMMUNE DU TRAIT ET LA COMMUNE DE RIVES EN SEINE - CAUDEBEC EN CAUX - CM/18/101

Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2015, toutes les salles de sport dans lesquelles se déroulent des compétitions de basketball, et ce quel que soit le niveau de jeu (Départemental, Régional ou National), doivent disposer de nouveaux tracés.

Cependant, le gymnase de la commune de Rives en Seine, (Caudebec-en-Caux), actuellement, ne dispose pas de ces nouveaux tracés.

Dans le cadre de la solidarité intercommunale, la ville du Trait propose de mettre à disposition la salle Léo Lagrange à la commune de Rives en Seine, (Caudebec-en-Caux).



Cette mise à disposition se fera en contrepartie d'un avantage en nature fourni par la commune de Rives en Seine, Caudebec-en-Caux. Cette contrepartie concerne la prise en charge des entrées à la piscine « Barre y va » située à Rives en Seine pour les habitants Traitons sur la période estivale 2019.

Une convention établit les modalités de mise à disposition de la salle. Il est notamment prévu que la commune de Rives en Seine, Caudebec-en-Caux puisse céder ses droits à l'association basket club de Caudebec en Caux - B3C. Cette mise à disposition est réalisée sous réserve de ne pas désorganiser les associations traitonnes. Elle est prévue de 13h30 à 18h30 aux dates suivantes :

- 30 septembre 2018
- 7 octobre 2018
- 14 octobre 2018
- 18 novembre 2018
- 02 décembre 2018
- 16 décembre 2018
- 10 mars 2019
- 24 mars 2019
- 28 avril 2019
- 12 mai 2019
- 19 mai 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition entre la commune du Trait et la commune de Rives en Seine, (Caudebec-en-Caux).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

